



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 mai 2018  
Français  
Original : anglais

### **Le sort des enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo**

#### **Rapport du Secrétaire général**

##### *Résumé*

Le présent rapport, établi en application de la résolution [1612 \(2005\)](#) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, constitue le sixième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo. Il porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017 et donne principalement des informations sur six catégories de violations graves commises contre des enfants, sur les auteurs de ces actes et sur le contexte dans lequel ceux-ci ont été commis.

Le rapport met en évidence les tendances et constantes des violations graves commises contre des enfants par toutes les parties au conflit et décrit l'aggravation de l'impact des conflits armés sur les enfants. Il donne un aperçu des progrès accomplis dans la lutte contre ces violations, y compris à travers la mise en œuvre des plans d'action conclus par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, il conclut par une série de recommandations visant à faire cesser et à prévenir les graves violations commises contre les enfants en République démocratique du Congo et à améliorer les mesures prises pour protéger ces derniers.



## I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application de la résolution 1612 (2005) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017, constitue le sixième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo. Il fournit des informations sur les tendances et constantes des graves violations commises contre des enfants depuis le précédent rapport du Secrétaire général (S/2014/453) et donne un aperçu des progrès réalisés et des difficultés rencontrées depuis que le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé a adopté, en mars 2011 (S/AC.51/2014/3), ses conclusions sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo. Dans la mesure du possible, il recense les parties au conflit responsables de violations graves. À cet égard, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont mentionnées dans les annexes au dernier rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, publié en août 2017 (A/72/361-S/2017/821), pour avoir commis des viols et d'autres formes de violence sexuelle à l'encontre d'enfants. Douze groupes armés non étatiques sont également mentionnés pour avoir commis une ou plusieurs violations graves contre des enfants.

2. Pour des raisons de sécurité et de logistique, l'accès du personnel chargé de mener les activités de suivi et d'information est resté limité dans certaines zones, notamment dans les provinces du Maniema, du Tanganyika, du Kasai, du Kasai-Central et du Kasai-Oriental. Les informations figurant dans le présent rapport sont donc données à titre indicatif et ne rendent que partiellement compte de l'ampleur des graves violations commises contre des enfants en République démocratique du Congo.

## II. Aperçu de la situation politique et des conditions de sécurité

3. La période considérée a été marquée par des tensions politiques, notamment par un débat sur l'éventualité d'un troisième mandat du Président Joseph Kabila Kabange ; la conclusion, le 18 octobre 2016, du dialogue national visant à parvenir à un consensus sur le processus électoral ; la dénonciation par une partie de l'opposition de l'accord politique relatif à l'organisation d'élections présidentielles, législatives et provinciales avant le mois d'avril 2018 ; la fin, le 19 décembre 2016, du deuxième mandat présidentiel conformément à la Constitution prévoyant un maximum de deux mandats ; et la conclusion, le 31 décembre 2016, d'un nouvel accord politique régissant la période de transition jusqu'à la tenue des élections.

4. Dans le contexte d'une transition politique complexe et incertaine, les conditions de sécurité se sont détériorées dans l'est, où la situation est tendue, et dans la région du Kasai, auparavant calme. La présence et les activités de plus de 130 groupes armés dans l'est du pays, en particulier dans l'Ituri, ainsi que dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, restent une source majeure d'insécurité et de violence à l'encontre des enfants. En dépit de la pression militaire que continuent d'exercer les FARDC et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à travers notamment ses opérations de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou de rapatriement, de nouveaux groupes armés se sont formés et les groupes existants ont changé d'alliances et se sont scindés. Les tensions ethniques ont alimenté le conflit, la violence de proximité et les affrontements interethniques s'étant étendus au Tanganyika en 2016, et les appartenances ethniques des groupes armés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu ont joué un rôle plus déterminant dans leur mode

opératoire. La période considérée a également été tragiquement marquée, le 7 décembre 2017 à Semuliki (territoire de Beni dans le Nord-Kivu), par l'attaque la plus meurtrière qu'aient récemment connue les missions de maintien de la paix des Nations Unies et qui a entraîné la mort de 15 soldats de la paix tanzaniens.

5. À la fin de décembre 2017, on comptait 4,49 millions de personnes déplacées dans le pays, dont 2,7 millions d'enfants, et environ 13,1 millions de personnes, dont 7,9 millions d'enfants, nécessitaient une protection et une aide humanitaire. L'insécurité a entravé l'acheminement de l'aide humanitaire dans certaines régions des Kasaï, du Tanganyika, du Sud-Kivu et du Maniema.

### **Nord-Kivu**

6. Dans le Nord-Kivu, les Forces démocratiques alliées (ADF), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), Nduma défense du Congo (NDC), les factions Maï-Maï Raïa Mutomboki et les groupes Nyatura ont continué de représenter une grave menace pour les civils et ont commis de nombreuses violations des droits de l'homme, malgré les opérations menées par les FARDC et la MONUSCO pour les neutraliser. En 2015, le groupe Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R), groupe dissident composé d'anciens combattants de Nduma défense du Congo, a commencé à étendre son influence, en particulier sur les sites d'exploitation des ressources minérales. Au milieu de 2016, la structure de commandement des FDLR s'est scindée pour donner naissance au Conseil national pour le renouveau et la démocratie-Ubwiyunge (CNRD) sous l'égide d'un ancien commandant des FDLR. L'éclatement des groupes armés et leur prolifération ont contribué à la détérioration des conditions de sécurité qui sont devenues de plus en plus complexes.

7. À Walikale, Lubero et Rutshuru, le nombre d'attaques à motivation ethnique perpétrées par les FDLR (composées de Hutus), Nduma défense du Congo-Rénové (composé de Nyanga), et divers groupes Maï-Maï [principalement les Maï-Maï Mazembe (composé de Nande) et Nyatura (composé de Hutus)], a augmenté en 2015 et a pris des proportions inquiétantes en 2016 et 2017, ce qui a encore détérioré les conditions de sécurité et entraîné le déplacement de communautés entières. Les représailles sous forme d'assassinats et d'enlèvements ont eu un effet dévastateur sur les enfants. L'un des pires cas a été recensé le 27 novembre 2016 à Luhanga (territoire de Lubero), où la milice Maï-Maï Mazembe a attaqué un camp de personnes déplacées, provoquant la mort de 18 enfants et la mutilation de 14 enfants.

8. Dans le territoire de Beni, bien que les opérations conjointes des FARDC et de la MONUSCO aient affaibli les ADF, de violentes attaques contre les civils se sont poursuivies entre 2014 et 2016. Les attaques menées les 11 et 15 décembre 2014 dans deux villages près d'Oicha ont entraîné la mort d'une trentaine de civils, dont des enfants, tués à coups de machette. Le 13 août 2016, des membres présumés des ADF ont massacré au moins 50 civils, dont des enfants, dans les régions de Rwangoma et de Beni, à la frontière avec le parc national des Virunga. À la fin de 2017, il semble que les ADF aient changé de stratégie, choisissant de cibler les FARDC et la MONUSCO le long de l'axe reliant Mbau à Kamango plutôt que d'attaquer des civils. Dans le territoire de Lubero, des groupes Maï-Maï sont devenus de plus en plus actifs en octobre 2016, attaquant principalement les forces de sécurité de l'État.

### **Sud-Kivu**

9. En 2014, les plaines de Rusizi du Sud-Kivu ont été marquées par des affrontements entre les Maï-Maï Yakutumba, les Maï-Maï Raïa Mutomboki et les FARDC. Le massacre de Mutarule survenu le 6 juin 2014, au cours duquel 34 civils dont 12 enfants ont été tués, a marqué une progression des conflits interethniques, notamment des enlèvements et des exécutions. Dans les territoires d'Uvira et de Fizi,

les Maï-Maï Yakutumba et les Maï-Maï Raïa Mutomboki se sont de nouveau manifestés en 2016 et 2017, ce qui a donné lieu à des affrontements avec les FARDC et à des déplacements de civils. Les Maï-Maï Raïa Mutomboki ont été particulièrement actifs dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu, où des enlèvements, des pillages, des extorsions et des viols ont été signalés à proximité des sites d'exploitation aurifère. Les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2015, ils ont lancé une attaque contre le village de Kikamba, dans le territoire de Shabunda, où ils ont commis des viols massifs dont une jeune fille notamment a été victime. La poursuite des activités des FDLR et les affrontements directs entre les FARDC et les groupes armés burundais ont également constitué une menace pour les civils.

### **Ituri<sup>1</sup>**

10. Malgré la poursuite des opérations des FARDC contre la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), ce groupe a continué de représenter la plus grande menace pour la population civile dans l'Ituri, se livrant régulièrement à des attaques contre les villages et à des violations des droits fondamentaux, y compris ceux des enfants.

### **Tanganyika et Haut-Katanga<sup>2</sup>**

11. Les conditions de sécurité sont restées instables dans certaines régions de l'ex-province du Katanga, où les Maï-Maï Kata Katanga ont attaqué des civils. Le 31 juillet, dans le village de Kyalwa, ils auraient également recruté un grand nombre d'enfants. Le 11 octobre 2016, leur chef, Gédéon Kyungu Mutanga, s'est rendu aux autorités avec 129 de ses combattants, dont 11 enfants. Avant sa reddition, il avait été reconnu coupable de crimes contre l'humanité en 2009, notamment du recrutement et de l'utilisation d'enfants, et avait été incarcéré avant de s'évader en 2011. Les activités du groupe ont sensiblement diminué après la reddition de Gédéon.

12. Les violences intercommunautaires entre les Twa et les Louba dans les territoires de Manono et de Nyunzu se sont multipliées en 2014 et se sont étendues aux territoires voisins en 2016, entraînant des vagues de déplacement. Au total, en décembre 2017, on comptait 631 000 déplacés et 12 000 personnes s'étaient réfugiées en Zambie. Les violences, à savoir des attaques contre les camps de déplacés, des viols, des pillages et la destruction de maisons et d'écoles, ont fluctué au début de 2015, à la fin de 2016 et au début de 2017 et touché dans leur ensemble des dizaines de milliers d'enfants. Les milices Twa et Louba auraient tué et mutilé plus de 400 enfants, et en auraient recruté et utilisé 2 000 à des fins militaires. En raison du manque de capacités opérationnelles, notamment de personnel chargé de la protection de l'enfance, ces informations n'ont pas pu être vérifiées.

### **Haut-Uélé et Bas-Uélé<sup>3</sup>**

13. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a été soumise à une pression militaire croissante en raison de l'action menée par la Force régionale d'intervention de l'Union africaine et des opérations conjointes des FARDC et de la MONUSCO, ce qui a entraîné une baisse du nombre de violations commises contre les enfants. La LRA est surtout restée active dans les territoires de Dungu, Niangara et Ango. En avril 2017, des actes de pillage, de braconnage et de banditisme ainsi que des enlèvements de civils, y compris d'enfants, à des fins de recrutement, ont continué

<sup>1</sup> Anciennement partie de la Province orientale.

<sup>2</sup> Avant que les frontières provinciales ne soient redéfinies, en 2015, le Tanganyika, le Haut-Katanga, le Haut-Lomami et le Lualaba étaient dans la Province du Katanga.

<sup>3</sup> Ces deux provinces faisaient autrefois partie de la province orientale.

d'être signalés et se sont poursuivis suite à la réduction des effectifs de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine.

14. En août 2016, l'ancien Vice-Président sud-soudanais, Riek Machar, et des centaines d'éléments de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ainsi que des civils, y compris des enfants, sont entrés dans le pays. À la demande du Gouvernement, ils ont été évacués du Parc national de la Garamba par la MONUSCO pour des raisons humanitaires, puis rapatriés. À la fin de l'année 2017, 23 enfants de ce groupe non accompagnés étaient encore présents dans les centres de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinsertion et de réinstallation de la MONUSCO.

### **Kasaïs**

15. La contestation du pouvoir coutumier et les tensions socioéconomiques et politiques, auxquelles est venu s'ajouter l'assassinat du chef de tribu Kamuina Nsapu par les FARDC le 12 août 2016, ont déclenché une forte vague de violence dans les Kasaïs, auparavant stables. Au second semestre de 2016, les affrontements entre les FARDC et la nouvelle milice Kamuina Nsapu qui s'était constituée sur le territoire de Dibaya dans le Kasaï-Central, et les représailles des FARDC contre des civils soupçonnés de soutenir la milice, ont conduit à des violations généralisées des droits de l'homme, notamment au recrutement et à l'utilisation d'enfants par la milice ainsi qu'à des massacres de masse et à des mutilations de civils par toutes les parties au conflit. Au début de 2017, les violences se sont étendues et ont pris une dimension de plus en plus ethnique, notamment sous la forme d'accrochages entre la milice Kamuina Nsapu, dont certains combattants avaient fait allégeance aux Louba et aux Lulua, et la nouvelle milice Bana Mura/Chokwe-Pende, qui se composait pour l'essentiel de membres des groupes ethniques chokwe, pende et tetela. Au second semestre de 2017, bien que les attaques perpétrées par la milice Kamuina Nsapu aient diminué et qu'il ait été mis fin aux grandes opérations militaires des FARDC, des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits ont continué d'être signalées, en particulier dans la province du Kasaï et le long de la frontière avec l'Angola. En décembre 2017, l'ONU avait recensé 88 charniers dans la région. On estime que plus de 1 000 enfants ont été recrutés, utilisés, tués, mutilés ou violés, et que des dizaines de milliers d'enfants ont été privées d'éducation et de soins médicaux.

## **III. Violations graves commises contre des enfants**

16. Entre 2014 et 2017, en République démocratique du Congo, l'équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies a confirmé plus de 11 542 violations graves commises contre des enfants par plus de 40 parties au conflit, soit une augmentation de 60 % par rapport à la période précédente (2010-2013), durant laquelle 7 155 violations graves avaient été confirmées. Au niveau national, au cours de la période considérée, le nombre de nouveaux cas de recrutements a diminué et le nombre d'enfants séparés des groupes armés a augmenté. Le nombre de cas de violences sexuelles visant des enfants, ainsi que de meurtres ou d'atteintes à l'intégrité physique d'enfants, a atteint un niveau record en 2015, et le nombre d'enlèvements et d'attaques d'écoles et d'hôpitaux a culminé en 2017. Le nombre total de violations visant des enfants en 2017 a augmenté de 42 % par rapport à 2016.

17. Au niveau régional, dans l'est du pays, les enfants ont été fortement touchés par les opérations conjointes des FARDC et de la MONUSCO contre les FDLR et les ADF, les luttes de pouvoir tant au sein des groupes armés qu'entre eux, l'essor des groupes Maï-Maï d'autodéfense et la nature de plus en plus interethnique des

violences dans l'Ituri, le Tanganyika, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu pendant la période considérée, en particulier en 2016 et en 2017. Dans l'est du pays, les violations ont atteint un niveau record en 2016 puis ont diminué en 2017, tout en restant à un niveau élevé. Dans les Kasaïs, les violations graves sont passées de zéro en 2015 à 1 425 en 2017, soit 17 % de l'ensemble des violations vérifiées au cours de la période de quatre ans. Dans l'ensemble du pays, et dans les Kasaïs, l'Ituri, le Tanganyika, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, les enfants ont été de plus en plus souvent pris pour cible en raison de leur appartenance ethnique.

## A. Recrutement et utilisation d'enfants

18. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé que 7 736 enfants au total (dont 7 125 garçons et 611 filles) avaient été séparés des groupes et forces armés. Le nombre d'enfants séparés, qui avait atteint un plafond en 2014 (1 940) a diminué en 2015 (1 765) et en 2016 (1 671). Il a encore augmenté en 2017 (2 360) en raison de l'accentuation du processus dans les Kasaïs. Parmi ces 7 736 enfants, 6 168 (5 619 garçons et 549 filles) avaient été recrutés au cours de la période considérée.

19. Le nombre de nouveaux cas de recrutement et d'utilisation d'enfants a diminué au niveau national, passant de 2 085 en 2014 à 1 049 en 2017. Parmi les nouveaux cas de recrutement, 90 % ont eu lieu dans l'est du pays, principalement dans le Nord-Kivu (4 609), puis dans le Sud-Kivu (387), l'Ituri<sup>4</sup> (355), le Tanganyika et le Haut-Katanga<sup>5</sup> (64). Alors que les nouveaux recrutements ont diminué dans le Nord-Kivu au cours de la période considérée, ils ont augmenté dans le Sud-Kivu en 2014 et 2015, avant de baisser en 2016 et de remonter à nouveau en 2017, en raison du renforcement des groupes Maï-Maï Raïa Mutomboki et Maï-Maï Yakutumba. Les provinces où des niveaux de recrutement élevés avaient été constatés, tels que le Haut-Uélé et le Bas-Uélé, ont enregistré une diminution due au recul des activités de la LRA dans ces régions. Dans les Kasaïs, les nouveaux cas de recrutements sont passés de zéro en 2015 à 266 en 2016 puis à 379 en 2017. Pour des raisons de logistique et de sécurité, des allégations de recrutement et d'utilisation de plus de 2 000 enfants par différentes milices dans les Kasaïs, y compris par les milices Kamuina Nsapu et Bana Mura, doivent encore être vérifiées. On estime que les enfants peuvent constituer jusqu'à 60 % des rangs du groupe Kamuina Nsapu.

20. Quarante-neuf groupes armés ou éléments armés non identifiés étaient à l'origine de 99 % des nouveaux cas de recrutement et d'utilisation d'enfants, dont la majorité ont été attribués aux Forces combattantes Abacunguzi (FDLR-FOCA) (998), puis aux Nyatura (803), aux Kamuina Nsapu (634), aux Maï-Maï Raïa Mutomboki (536), aux Maï-Maï Mazembe (380), à la FRPI (304), à Nduma défense du Congo – Rénové-Guidon (165), aux Forces démocratiques de libération du Rwanda-Rassemblement pour l'unité et la démocratie (RUD-Urunana) (156), aux Maï-Maï Charles (anciennement Maï-Maï Shetani) (153), à des groupes non identifiés des FDLR (143), à l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) (115), et à Nduma défense du Congo (95). Le recrutement de 879 enfants a été attribué à des éléments armés non identifiés.

21. Les FARDC ont réalisé d'importants progrès dans l'élimination et la prévention du recrutement d'enfants et de leur utilisation dans leurs rangs. Sept enfants ont été recrutés et utilisés par les FARDC en 2014, deux en 2015, cinq en 2016 et trois en 2017. Par exemple, quatre garçons âgés de 14 à 16 ans et une fille de 14 ans ont été enlevés par des éléments des FARDC à Biakoti Mayi (territoire de Mambasa dans

<sup>4</sup> Dont l'ancienne province orientale.

<sup>5</sup> Dont l'ancienne province du Katanga.

la province de l'Ituri) et aux alentours en septembre 2016 et ont été utilisés pour transporter des approvisionnements militaires à la mine d'or de « Mingo Iko ». Ils ont été relâchés trois jours plus tard. Suite à l'intervention de la MONUSCO, le chef de l'unité concernée a été mis à pied et une enquête interne a été ouverte, mais il a été signalé que l'auteur des faits avait repris ses fonctions. Trois garçons ont été recrutés et utilisés par la Police nationale congolaise. Dans le Haut-Katanga, notamment, deux garçons âgés de 16 et 17 ans ont été recrutés en janvier 2017 par un commandant de la Police nationale congolaise, puis ils ont reçu des uniformes et ont exercé des fonctions officielles. Suite à l'intervention de la MONUSCO, ils ont été libérés et sont retournés dans leur famille en mars 2017.

22. Plus d'un tiers (2 171) des enfants nouvellement recrutés et utilisés étaient âgés de moins de 15 ans, ce qui constituait un crime de guerre en vertu du droit international. En moyenne, 9 % (549) d'entre eux étaient des filles, recrutées essentiellement dans les Kasaï, le Nord-Kivu et l'Ituri. Au cours de la période considérée, ce pourcentage est passé de 7 % en 2014 à 12 % en 2017, ce qui s'explique partiellement par le recrutement ciblé de filles par la milice Kamuina Nsapu. La plupart des enfants étaient congolais, mais des cas de recrutement transfrontaliers ont également été confirmés : 32 enfants ont indiqué qu'ils étaient rwandais, 26 sud-soudanais, 25 burundais, 10 ougandais, trois tanzaniens, deux centrafricains et un kenyan. En 2017, il a été établi pour la première fois que le groupe Maï-Maï Yakutumba avaient recruté des enfants tanzaniens en leur faisant croire qu'ils allaient obtenir un emploi.

23. Dans certains cas, des enfants ont été enlevés dans leur foyer, à l'école, sur des routes et dans les champs pour être recrutés. Dans d'autres cas, des groupes armés ont exploité la pauvreté et le manque de perspectives des populations pour parvenir à leur fin. Des enfants ont également rejoint des groupes armés pour protéger leurs communautés, comme lors du conflit interethnique opposant les Twa aux Louba dans le Tanganyika. Dans de nombreux cas, les enfants qui s'étaient échappés ou avaient été libérés ont de nouveau été recrutés par les mêmes groupes ou d'autres groupes, parfois quelques jours après avoir retrouvé leur famille. Certains groupes ont eu recours à des rituels d'initiation, décapitant ou menaçant ceux qui refusaient d'y participer. Par exemple, le groupe Kamuina Nsapu a « baptisé » un grand nombre d'enfants lors de cérémonies qui impliquaient des incisions pratiquées à la machette au niveau du ventre et la consommation d'alcool et de fourmis rouges. Convaincu que ces enfants étaient invincibles et doués de pouvoirs magiques, le groupe Kamuina Nsapu les utilisait comme boucliers humains.

24. Le pourcentage des enfants utilisés comme combattants est passé de 18 % (380) en 2014 à 47 % (492) en 2017, et en moyenne 31 % (1 894) des enfants recrutés ont participé aux combats. Les milices Kamuina Nsapu et Maï-Maï Yakutumba ont ainsi utilisé 60 à 80 % des enfants associés à leur groupe comme combattants. Des enfants ont été utilisés pour lutter contre les FARDC, la MONUSCO et différents groupes armés, et forcés, en particulier par la FRPI et les ADF, à commettre des atrocités contre des civils. Des enfants ont également été employés à des tâches auxiliaires, comme gardes du corps, collecteurs d'impôts et de nourriture, porteurs, cuisiniers, ouvriers mineurs, gardiens de troupeaux, espions et esclaves sexuels ou « épouses ». La milice Kamuina Nsapu aurait envoyé des filles d'à peine quatre ans en première ligne pour faire office de boucliers humains, persuadé que leurs pouvoirs magiques les rendaient invulnérables aux balles.

25. Les enfants recrutés et utilisés ont également été victimes d'autres violations graves, comme des meurtres, des mutilations et des violences sexuelles, ou y ont été exposés. Au moins 56 % des filles nouvellement recrutées ont déclaré avoir été

victimes de viol, d'esclavage sexuel ou de mariage forcé lors de leur incorporation à des groupes armés.

### **Détention d'enfants accusés d'association avec des groupes armés**

26. Les autorités gouvernementales ont remis à l'équipe spéciale de surveillance et d'information au moins 800 enfants, dont 25 filles, parmi lesquels des enfants qui s'étaient rendus aux FARDC ou avaient été arrêtés pour association présumée avec des groupes armés. La plupart des enfants ont été remis quelques jours après avoir été capturés par les forces gouvernementales. Toutefois, au moins 95 d'entre eux ont été détenus pendant des périodes allant de 30 jours à un an, en violation du plan d'action signé en 2012 par le Gouvernement et l'ONU en vue de faire cesser ou de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et la violence sexuelle à leur encontre, ainsi que des directives publiées en 2013 par le Ministre de la défense et l'Agence nationale de renseignements. Ainsi, le 22 avril 2016, suite à l'intervention de l'ONU, 24 garçons, dont certains étaient détenus depuis un an, ont été libérés de la prison militaire d'Angenga dans la province de la Mongala.

27. Les enfants ont fait état de mauvaises conditions de détention et, dans certains cas, en particulier dans les Kasaïs, de traitements inhumains, dont des actes de torture. Un garçon détenu à Goma par les FARDC a déclaré avoir été suspendu à un mur et battu à coups de briques en janvier 2015. Dans un autre cas, le 15 septembre 2016, les FARDC ont arrêté un garçon de 14 ans pour association avec la milice Kamuina Nsapu et l'ont mutilé à coups de machette, lui coupant le pouce et lui laissant au moins 22 cicatrices sur tout le corps, dont la tête et le visage. En décembre 2016, six enfants âgés de 13 à 17 ans ont été arrêtés en raison de leur association présumée à la même milice et placés pendant plus de 10 jours en détention provisoire à Tshikapa où ils auraient été privés d'accès à la nourriture, à des soins médicaux et à des vêtements. Des enfants étaient également détenus avec des adultes, dont notamment 27 garçons qui ont été libérés de la prison de Kananga le 27 décembre 2017, après avoir passé jusqu'à sept mois en détention pour association présumée avec des groupes armés.

## **B. Meurtres et mutilations**

28. Mille huit cents enfants ont été victimes des violences liées au conflit, soit tués (327 garçons et 170 filles), soit mutilés (357 garçons et 154 filles). En outre, des centaines de cas signalés doivent encore être vérifiés dans les Kasaïs. À l'échelle du pays, le nombre d'enfants tués et mutilés a doublé au cours de la période considérée, passant de 155 en 2014 à 156 en 2015, 363 en 2016 et 334 en 2017. Au niveau régional, ce nombre a culminé en 2016 dans l'est du pays (349 cas), en raison de l'intensification du conflit et des opérations militaires conjointes des FARDC et de la MONUSCO, avant de diminuer en 2017 (187 cas). Toujours dans l'est du pays, où ont eu lieu 84 % de tous les meurtres et mutilations d'enfants depuis 2014, le Nord-Kivu a été la province la plus touchée (547 cas). Les ADF en sont les principaux responsables dans cette province, où ils ont commis une série de massacres sanglants contre des civils à la fin de 2014, tuant au moins 35 enfants à l'arme blanche. Bien que 16 % de tous les cas de meurtre et de mutilation d'enfants survenus pendant toute la période considérée aient eu lieu dans les Kasaïs, cette région a représenté 45 % (151) du nombre total de cas relevés en 2017. Compte tenu des 88 charniers recensés par l'ONU et des témoignages d'enfants séparés de la milice Kamuina Nsapu, le nombre réel d'enfants tués et mutilés dans les Kasaïs est probablement plus élevé.

29. Les groupes armés ont été à l'origine de plus de 70 % de tous les cas de meurtre (344) et de mutilations (378) d'enfants. Un sixième des victimes a été attribué aux ADF (145), suivis par la milice Twa (87), les Maï-Maï Mazembe (83), des groupes

armés non identifiés (60), le groupe Nyatura (49), la FRPI (42) et la milice Kamuina Nsapu (34).

30. Près de 30 % de tous les cas de meurtres et de mutilations (290) vérifiés depuis 2014 ont été attribués aux FARDC (271) et à la Police nationale congolaise (19), soit 157 enfants tués et 133 mutilés. En 2014 et 2015, le conflit s'est concentré dans l'est du pays où 15 % des meurtres et mutilations ont été imputables à des agents de l'État. Les violences qui ont éclaté dans les Kasaïs ont porté à 49 % le pourcentage d'enfants tués ou blessés par des agents de l'État à l'échelle nationale en 2017. Les trois quarts (126) des décès et blessures imputables aux FARDC en 2017 ont été constatés dans les Kasaïs au début de l'année, notamment du fait de l'usage disproportionné de la force à l'encontre des enfants. Si 9 % des cas confirmés concernaient des enfants utilisés par la milice Kamuina Nsapu comme combattants ou comme boucliers humains, 49 % des cas confirmés concernaient des enfants qui avaient été ciblé par les FARDC alors qu'ils n'étaient pas associés à des groupes armés. Par exemple, le 28 mars 2017, dans la commune de Nganza (province du Kasaï-Central), 32 enfants, dont 15 filles, étaient au nombre des civils tués par les FARDC lors d'opérations de recherche visant des éléments présumés de la milice Kamuina Nsapu. Des familles entières (six enfants dans une maison et des jumelles âgées de quatre ans dans une maison voisine) ont été abattues. Le même soir, 10 frères et sœurs ont trouvé la mort lorsqu'un élément des FARDC a lancé une grenade dans leur maison. Dans le même village, le 27 janvier 2017, cinq filles âgées de 12 à 17 ans ont été blessées par balle par les FARDC pendant la répétition de leur chorale.

31. Bien que la plupart des enfants victimes aient été blessés par balle ou à coups de machette, des enfants ont également été brûlés vifs ou décapités pour avoir refusé de rejoindre des groupes armés ou avoir tenté de s'en échapper. Les enfants utilisés comme combattants par les groupes armés ont souvent été tués ou blessés lors de combats en première ligne. En tout, soixante-dix enfants ont dû être évacués des champs de bataille par la MONUSCO. Trente-trois enfants ont été tués et 25 blessés par des engins non explosés.

32. Les enfants ciblés l'ont souvent été dans le cadre de représailles intercommunautaires motivées par des conflits ethniques. Ainsi, le 27 novembre 2016, les Maï-Maï Mazembe, groupe composé de Nande, ont massacré des Hutus déplacés se trouvant dans le camp de Luhanga dans le Nord-Kivu. Dix-huit enfants ont été tués et 14 autres mutilés, dont certains âgés de seulement 2 ans.

### **C. Viols et autres formes de violence sexuelle**

33. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé que 877 enfants, dont 8 garçons, avaient été victimes de viol ou d'autres formes de violence sexuelle. Au niveau national, le nombre de cas de violence sexuelle a atteint un niveau record en 2015 (261), avant de diminuer en 2016 (225) et en 2017 (181). Dans l'est du pays, le nombre de cas avérés a chuté de 40 % entre 2016 et 2017 en raison des variations dans les cas de violence sexuelle attribués à la FRPI. 42 % des cas confirmés concernaient des filles âgées de 14 ou moins (366 cas). On estime que l'ampleur des sévices sexuels infligés aux enfants est sous-estimée, en raison de la peur de la stigmatisation et du rejet, ainsi que de l'insuffisance de services de soutien adaptés aux besoins des victimes.

34. Les membres des groupes armés sont restés les principaux auteurs d'agressions sexuelles et ont été responsables de 68 % des cas avérés (soit 597). Parmi ceux-ci, 17 % ont été attribués à la FRPI (soit 148), puis aux Maï-Maï Raïa Mutomboki (108), aux Nyatura (38), aux Maï-Maï Morgan (35), aux FDLR-FOCA (34) et à la milice Bana Mura/Chokwe-Pende (17). Des dizaines

d'allégations mettant en cause la milice Bana Mura devaient encore être vérifiées au moment de la rédaction du présent rapport.

35. Au total, 32 % des cas confirmés de viol et d'autres formes de violence sexuelle à l'encontre d'enfants (soit 280) ont été attribués aux forces nationales de sécurité, notamment aux FARDC (220), à la Police nationale congolaise (55) et à l'Agence nationale de renseignements (5). Par exemple, en janvier 2017, une jeune fille de 13 ans a été violée par un agent des FARDC alors qu'elle rentrait chez elle à Djugu, dans la province de l'Ituri. L'auteur présumé du viol a été arrêté et placé en détention immédiatement mais il est ensuite parvenu à s'échapper avec l'aide d'un membre de la Police nationale congolaise.

36. Dans 94 % des cas, les actes de violence sexuelle se sont produits dans l'est du pays. La province du Nord-Kivu a été la plus touchée : on y compte plus d'un tiers des cas confirmés de violence sexuelle (soit 337), suivie des provinces de l'Ituri (ancienne province orientale) (264), du Sud-Kivu (154) et du Tanganyika (32) et de l'ancienne province du Katanga. Dans les Kasaï, 51 cas ont été confirmés. Si le nombre de cas confirmés de violence sexuelle a diminué dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, il a augmenté dans la province du Tanganyika en 2016. Le viol serait utilisé comme tactique de guerre, en guise de représailles, dans les conflits interethniques opposant les communautés des Twa et des Louba. Ainsi, le 15 décembre 2016, près du village de Wabaluba, dans la périphérie de Kalemie, un garçon et trois filles louba ont été victimes d'un viol collectif commis par quatre miliciens twa. Les filles sont parvenues à s'enfuir, mais le garçon a été rattrapé par la milice et a été une seconde fois victime d'un viol collectif commis par sept miliciens twa.

37. Les viols, les mariages forcés et l'esclavage sexuel avaient lieu généralement dans le contexte d'autres violations, comme le recrutement et l'utilisation ou l'enlèvement d'enfants, et étaient souvent liés à des violences interethniques. Par exemple, entre mars et mai 2017, dans le territoire de Kamonia dans la province du Kasaï, la milice Bana Mura/Chokwe-Pende a enlevé 64 enfants louba et lulua (49 filles et 15 garçons). Ces enfants ont été forcés à travailler dans des fermes, et les filles ont été victimes de viols et d'atteintes sexuelles. Lors d'une attaque à Miswaki, en décembre 2016, quatre filles âgées de 15 et 17 ans et leurs deux enfants ont été enlevées par la milice twa et elles auraient été agressées sexuellement à plusieurs reprises pendant les cinq mois de leur captivité. Les groupes armés et les forces nationales de sécurité auraient eu recours à la violence sexuelle en guise de représailles contre les groupes de population considérés comme partisans de la partie opposée ou de l'ethnie ennemie.

38. Les garçons sont également exposés aux risques de violence sexuelle, en particulier lorsqu'ils appartiennent à un groupe armé ou lorsqu'ils sont en détention. Si seuls huit cas d'atteintes sexuelles contre des garçons ont été confirmés, il convient de préciser que les actes de violence sexuelle contre les garçons sont rarement signalés, en raison de la peur de la stigmatisation sociale et de l'insuffisance des services de soutien aux garçons victimes de ces actes. Ainsi, le 13 novembre 2014, un garçon de 16 ans a été violé par un élément des FARDC lorsqu'il était en détention dans la prison de Pweto, dans le Katanga.

### **Exploitation et atteintes sexuelles**

39. L'exploitation et les atteintes sexuelles commises contre des enfants par des soldats de la paix restent également une source de grave préoccupation en matière de protection dans le pays. On trouvera des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que sur les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies ou par les États Membres, à l'adresse suivante : <https://conduct.unmissions.org>.

## D. Enlèvements

40. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé 1 288 cas d'enlèvement d'enfants (928 garçons et 360 filles). Au niveau national, le nombre d'enlèvements a plus que doublé entre 2014 et 2017, passant de 177 à 420. Dans l'est du pays, ce nombre a atteint un niveau record en 2016 (366 cas), puis a chuté en 2017 (268 cas), en raison principalement de la diminution du nombre de cas dans le Nord-Kivu. Dans le même temps, il a bondi dans les Kasaïs, passant de 6 à 154 entre 2016 et 2017.

41. Les principaux groupes armés à l'origine de ces enlèvements ont été les Nyatura (191 cas), les FDLR-FOCA (141 cas), les Maï-Maï Raïa Mutomboki (134 cas), la FRPI (98 cas), les ADF (86 cas), la milice Bana Mura/Chokwe-Pende (81 cas) et la milice Kamuina Nsapu (78 cas). Parmi les forces nationales de sécurité, 18 enlèvements d'enfants ont été attribués aux FARDC et un à la Police nationale congolaise.

42. L'enlèvement et le recrutement d'enfants étaient étroitement liés : ainsi, dans 70 % des cas (soit 898), des enfants étaient enlevés à des fins de recrutement. Dans 14 % des cas (soit 176), des enfants, principalement des filles, étaient enlevés à des fins de violence sexuelle. Ainsi, le 14 juin 2014, dans le territoire de Shabunda dans le Sud-Kivu, une fillette de 12 ans a été enlevée par des éléments de la milice Maï-Maï Raïa Mutomboki, puis violée et forcée à regarder des enfants se faire tuer, avant d'être relâchée. Avec la réduction progressive des ressources minières, certains groupes armés, tels que les FDLR et la milice Maï-Maï Raïa Mutomboki, ont eu recours aux enlèvements comme source de revenu.

43. Les enlèvements étaient aussi liés aux violences interethniques. Ainsi, en janvier 2017, lors de l'attaque d'un village à Miswaki dans le Tanganyika, quatre filles luba âgées de 14 et 16 ans ont été enlevées par la milice twa et emmenées dans un salle communautaire pour être exécutées, mais elles sont parvenues à s'échapper. Les enfants enlevés par la milice Bana Mura/Chokwe-Pende (voir le paragraphe 37 ci-dessus) auraient été ciblés en raison de leur appartenance ethnique. La milice aurait renommé ces enfants portant des noms luba et luluwa pour leur donner des noms chokwe.

## E. Attaques dirigées contre des écoles et des hôpitaux

44. 434 attaques dirigées contre des écoles ont été confirmées, soit un nombre sans précédent. Plus de 90 % de ces attaques (soit 396) ont été commises en 2017, ce qui représente une augmentation spectaculaire par rapport à 2014 (7 attaques). Des enfants ont été attaqués dans leur salle de classe ou sur le chemin de l'école, des écoles ont été pillées ou détruites et des enseignants ont été enlevés. Dans l'est du pays, 101 écoles ont été attaquées, et ce nombre a augmenté entre 2014 et 2017, passant de 7 à 63. Ces faits ont été attribués principalement à des groupes armés, notamment des groupes non identifiés (22 attaques), la milice Maï-Maï Mazembe (18 attaques), le groupe Nduma défense du Congo – Rénové (10 attaques), la FRPI (9 attaques) et la milice Maï-Maï Raïa Mutomboki (7 attaques). Certains groupes armés, tels que la milice Maï-Maï Mazembe, ciblaient expressément les écoles qu'ils considéraient comme des symboles de l'État. En tout, huit attaques commises par les FARDC contre des écoles de l'est du pays ont également été confirmées.

45. De toutes les attaques d'écoles qui ont été confirmées, 77 % (soit 333) ont été commises dans les Kasaïs, où des écoles ont été incendiées, détruites et pillées. Des informations faisant état de centaines d'autres attaques dans la région ont été communiquées, mais elles n'avaient pas encore pu être vérifiées au moment de la

rédaction du présent rapport. Ces faits ont eu des effets dévastateurs sur l'accès des enfants à l'éducation dans les Kasaïs : au moins 35 057 enfants ont été concernés, et ils auraient perdu presque une année entière de scolarité. Parmi les attaques d'écoles commises dans les Kasaïs, 97 % ont été attribuées à la milice Kamuina Nsapu (soit 324). L'équipe spéciale de pays a confirmé de nombreux cas dans lesquels jusqu'à quarante enfants faisaient partie de la milice, armés de bâtons, de machettes ou de couteaux, et avaient forcé les élèves et les enseignants à sortir de leur école en les menaçant de décapiter quiconque continuerait d'étudier ou d'enseigner au lieu de rejoindre la milice. Six attaques contre des écoles dans les Kasaïs ont été attribuées aux FARDC.

46. Au total, on a confirmé 166 attaques visant des établissements de santé, dont 153 attribuées à des groupes armés et 13 aux FARDC. Dans l'est du pays, 86 attaques ont été confirmées, principalement dans le Nord-Kivu (52 attaques), et ont été attribuées notamment aux ADF (17 attaques), à la milice Maï-Maï Raïa Mutomboki (11 attaques) et au groupe Nduma défense du Congo – Rénové (9 attaques). Dans les Kasaïs, 80 établissements de santé ont été détruits, pillés ou attaqués au cours des 18 derniers mois, et 73 attaques ont été attribuées à la milice Kamuina Nsapu.

47. Dans l'est du pays et dans les Kasaïs, 48 écoles et un hôpital étaient encore utilisés à des fins militaires, y compris en tant que casernes, postes de tireurs embusqués ou de défense, centres de commandement ou postes d'observation, ce qui en a souvent fait des cibles d'attaques. Les groupes armés ont été les principaux responsables de l'occupation d'écoles et d'hôpitaux, surtout les milices Maï-Maï Mazembe (11) et Maï-Maï Raïa Mutomboki (7) et les FDLR (2). Des agents de l'État ont également occupé des écoles, notamment les FARDC (20 cas) et la Police nationale congolaise (un cas). Par ailleurs, en février 2016, les forces de la brigade d'intervention de la MINUSCO dans le Sud-Kivu ont occupé pendant cinq jours une école vide à Lumbishi, dans le territoire de Kalehe, et ne l'ont quittée que sur demande de la Section de la protection de l'enfance de la MONUSCO. Dans certains cas, l'utilisation militaire des écoles a donné lieu à des attaques des forces d'opposition. Ainsi, le 12 juin 2014, les FARDC ont incendié deux écoles primaires du Sud-Kivu qui avaient servi de quartier général à la milice Maï-Maï Raïa Mutomboki.

## F. Refus d'accès humanitaire

48. L'accès humanitaire a été fortement entravé dans certaines zones où des groupes armés étaient actifs et où des opérations militaires étaient menées. Les difficultés d'accès, notamment les problèmes de sécurité et les obstacles administratifs, ont continué de compromettre l'aide humanitaire destinée à des milliers d'enfants. Depuis 2014, 579 cas d'atteinte à la sécurité du personnel humanitaire ont été signalés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, notamment 71 cas d'atteinte à leur intégrité physique, 9 cas de meurtre et 70 cas d'enlèvement, qui se sont produits pour la plupart en 2015 et 2016.

49. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé 33 cas de refus d'accès humanitaire, principalement dans les provinces du Nord-Kivu (11 cas), du Sud-Kivu (7 cas), de l'Ituri (ancienne province orientale) (8 cas), du Tanganyika (4 cas) et du Kasai (3 cas). Ces cas de refus ont été attribués à des groupes armés, notamment à la FRPI (8 cas), à des groupes armés non identifiés (7 cas), à la milice Maï-Maï Raïa Mutomboki (4 cas), à des groupes non identifiés de la milice Maï-Maï (4 cas), à la milice Kamuina Nsapu (2 cas), aux FDLR (1 cas) et aux groupes Maï-Maï Charles (1 cas) et Maï-Maï Yakutumba (1 cas). Six cas de refus d'accès humanitaire ont été attribués à des agents de l'État, y compris aux FARDC et à la Police nationale congolaise. On compte à cet égard deux cas de meurtre de membres du personnel

d'organisations non gouvernementales, trois cas d'atteinte à leur intégrité physique et sept cas d'enlèvement. Par exemple, le 9 mars 2015, quatre membres d'organisations non gouvernementales internationales ont été enlevés pendant 48 heures par des éléments soupçonnés d'appartenir aux FDLR dans le territoire de Rutshuru, dans le Nord-Kivu. Cela a entraîné la clôture d'un programme destiné à des enfants vulnérables. Par ailleurs, le 18 mars 2015, à Beni, dans le Nord-Kivu, des éléments de la Police nationale congolaise sont entrés de force dans un centre d'accueil provisoire d'enfants séparés des groupes armés et ont arrêté un membre de l'administration et un gardien, qui ont été libérés le même jour, suite à l'intervention de la MONUSCO.

## **IV. Progrès accomplis dans la lutte contre les violations graves commises contre les enfants**

### **A. Plans d'action et dialogue**

50. Au cours de la période considérée, le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est montré déterminé à appliquer le plan d'action conclu avec l'ONU en 2012 visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que la violence sexuelle et les autres violations graves des droits des enfants par les forces armées et les services de sécurité. Le Gouvernement s'est approprié le plan d'action, comme en témoignent plusieurs mesures, dont la nomination, en juillet 2014, d'un conseiller spécial du Président chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants, la présentation régulière de rapports du Gouvernement à l'ONU au sujet de l'application du plan d'action, et les réunions et les travaux du groupe de travail technique conjoint de l'Organisation des Nations Unies et du Gouvernement sur le sort des enfants en temps de conflit armé à Kinshasa, chargé principalement d'appliquer le plan d'action au moyen d'une feuille de route adoptée en septembre 2015 et de sensibiliser le public à travers une émission hebdomadaire diffusée à la télévision nationale congolaise.

51. Sept groupes de travail provinciaux ont été créés par le groupe de travail technique conjoint. Chacun de ces groupes a élaboré une feuille de route provinciale pour relever les défis locaux, par exemple faire cesser et prévenir la détention, par les forces de sécurité, d'enfants précédemment associées à des groupes armés, ou atténuer les risques de ré-enrôlement. Les premiers groupes de travail provinciaux ont été mis en place dans le Sud-Kivu en juin 2014, puis dans le Nord-Kivu et dans les provinces orientales. En 2015, des groupes de travail provinciaux ont été créés dans l'Ituri et le Katanga, puis dans le Tanganyika en 2016, et enfin à Kananga en juin 2017.

52. La priorité du plan d'action était de mettre en place des instructions permanentes relatives à la vérification de l'âge des nouvelles recrues. Officiellement adoptées en avril 2016, ces instructions ont été diffusées au cours de l'année 2017. Des ateliers ont été organisés à Kinshasa, Kananga, Bukavu, Goma, Bunia, Kalemie et Lubumbashi à l'intention des FARDC pour leur apprendre à utiliser ces instructions permanentes, applicables à la sélection de leurs nouvelles recrues. D'importants progrès ont été faits également en ce qui concerne l'accès de l'équipe spéciale de surveillance et d'information aux centres de recrutement et de formation des FARDC. Non moins de 33 667 nouvelles recrues et anciens éléments de groupes armés désireux d'intégrer les FARDC dans le cadre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été soumis à une procédure de sélection qui a permis d'écarter de la liste 432 enfants avant qu'ils ne soient recrutés ou qu'ils n'intègrent les Forces. Sur ce total, en septembre 2017, 43 garçons qui suivaient un

stage au centre de formation des FARDC à Kamina ont vu leur candidature rejetée. Certains de ces garçons qui avaient séjourné dans le centre pendant parfois cinq mois et dont des éléments des FARDC avaient tenté d'occulter la présence, n'ont pas été officiellement recrutés et ont pu depuis rejoindre leurs familles. Les membres de la hiérarchie des FARDC ont assuré à l'équipe spéciale de pays qu'ils allaient poursuivre les responsables de ces actes. L'équipe spéciale de pays a formé 25 781 éléments des FARDC et de la Police nationale congolaise à la protection de l'enfance et à l'application du plan d'action.

53. Les progrès accomplis par le Gouvernement en vue de faire cesser et de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants ont permis de radier les FARDC de la liste relative à ces violations figurant en annexe au rapport annuel du Secrétaire général de 2017 sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/72/361-S/2017/821). Il est nécessaire de maintenir ces acquis en poursuivant les efforts d'application et d'appropriation des instructions permanentes, en institutionnalisant les procédures mises en place dans le cadre du plan d'action et en faisant en sorte que le recrutement et l'utilisation d'enfants ne restent pas impunis.

54. On a également relevé des progrès, bien que plus lents, dans la mise en œuvre des composantes du plan d'action relatives à l'élimination et à la prévention de la violence sexuelle. Le 29 octobre 2014, le Ministère de la défense a communiqué aux FARDC une directive sur la violence sexuelle qui a conduit à la création d'une commission chargée du plan d'action portant sur ces questions. En juillet et août 2016, la commission a organisé trois ateliers de sensibilisation au plan d'action, expressément consacrés à la lutte contre la violence sexuelle, à Bunia, Goma et Bukavu. En tout, 200 officiers supérieurs ont participé à ces ateliers, et 50 commandants de la 34<sup>e</sup> région militaire ont signé des déclarations dans lesquelles ils se sont engagés à combattre la violence sexuelle dans leurs unités respectives. En dépit de ces progrès, des lacunes persistent, et il convient de redoubler d'efforts afin d'appliquer cette composante du plan d'action.

55. On a constaté des progrès plus limités en ce qui concerne l'instauration d'un dialogue avec les groupes armés. Ainsi, malgré ses efforts de collaboration avec les chefs de la FRPI en janvier 2015, la MONUSCO n'est pas parvenue à obtenir la libération de 200 enfants des rangs de la Force. En 2016, la FRPI a remis 100 enfants, mais ces libérations n'ont été possibles que grâce à l'intervention de tiers, et non grâce à la collaboration officielle de l'ONU avec le groupe. À la suite d'un dialogue informel avec un chef de la milice Kamuina Nsapu, tenu en février 2017 à Kananga, 290 enfants ont été libérés. En octobre 2017, la MONUSCO s'est entretenue directement avec le commandant d'un groupe armé du Nord-Kivu pour faire en sorte qu'il s'engage à libérer tous les enfants se trouvant dans ses rangs, à mettre fin aux violations graves commises contre des enfants et à prendre rapidement des mesures pour concrétiser cet engagement.

## **B. Lutte contre l'impunité**

56. Pendant la période considérée, des efforts ont été faits en vue d'amener les auteurs de graves violations contre des enfants, en particulier d'actes de violence sexuelle, à répondre de leurs actes. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a recensé 195 arrestations d'auteurs présumés de graves violations contre des enfants, principalement pour des actes de violence sexuelle (161 cas). La plupart de ces arrestations concernaient des membres des forces de sécurité nationales, notamment des FARDC (145) et de la Police nationale congolaise (39). En tout, il a été procédé à l'arrestation de 11 anciens membres de groupes armés qui appartenaient aux Nyatura (5 arrestations), à la FRPI (2 arrestations) et aux groupes Nduma défense du Congo

(1 arrestation), Patriotes résistants Maï-Maï (1 arrestation), Maï-Maï Chochi (1 arrestation) et Maï-Maï Shetani (1 arrestation). Parmi les personnes arrêtées, 116 ont été condamnées, dont 111 pour violence sexuelle et 2 pour recrutement et utilisation d'enfants. On comptait parmi ces condamnés 88 éléments des FARDC et 21 éléments de la Police nationale congolaise ainsi que 7 anciens membres de groupes armés appartenant aux ADF (2 membres), à la FDLR (2 membres), aux Maï-Maï Yakutumba (1 membre), aux Nyatura (1 membre) et au Mouvement du 23 mars (1 membre).

57. Si la MONUSCO s'emploie à aider la justice militaire du pays à faire en sorte que les personnes qui recrutent et utilisent des enfants soient tenues responsables de leurs actes et fassent systématiquement l'objet d'enquêtes et de poursuites, les condamnations pour recrutement restent peu fréquentes. Au moment de la rédaction du présent rapport, 11 anciens chefs de groupes armés impliqués dans le recrutement et l'utilisation d'enfants étaient en détention<sup>6</sup>, mais d'autres étaient encore en liberté, notamment Gédéon et Mahanganiko Kasai, *alias* Manga, appartenant aux Patriotes résistants Maï-Maï. Ces enquêtes figurent parmi les 17 affaires de poursuite pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, dont certaines également pour violence sexuelle ou meurtre ou atteinte à l'intégrité physique d'enfants, jugées prioritaires par le Gouvernement et traitées avec l'appui de la MONUSCO.

58. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a continué d'encourager les autorités à traduire en justice les auteurs de ces actes de leur propre camp. D'après les enquêtes menées conjointement par les FARDC et l'équipe spéciale, les colonels Ramazani et Kamulete ont été impliqués dans le recrutement et l'utilisation de 11 enfants entre 2013 et 2015. À la suite d'une intervention de l'équipe spéciale, le colonel Ramazani a été accusé et assigné à résidence en juillet 2017, avant de disparaître en août 2017. Au moment de la rédaction du présent rapport, le colonel Kamulete était toujours en liberté. Les FARDC et la MONUSCO ont mené une enquête conjointe sur le cas d'un officier des FARDC responsable d'avoir utilisé 5 enfants comme porteurs en 2016 dans la province de l'Ituri, mais ce dernier a refusé de se présenter aux convocations que lui avait adressées le commandant de secteur opérationnel et est demeuré en poste.

### **C. Promotion et prise en compte systématique de la question de la protection de l'enfance**

59. Pendant toute la période à l'examen, l'Organisation des Nations Unies a mené systématiquement des activités de plaidoyer et de sensibilisation visant à faire cesser et à prévenir les violations graves commises contre des enfants. À cette fin, l'Organisation a régulièrement eu des échanges de vues avec des représentants du Gouvernement au niveau décisionnel et politique, et instauré des dialogues avec les groupes armés en vue d'obtenir la libération d'enfants se trouvant dans leurs rangs. L'équipe spéciale de pays a distribué des cartes au format poche et dispensé des formations à 21 740 éléments des FARDC et de la Police nationale congolaise au sujet de la protection des enfants contre les violations graves, notamment contre le recrutement, l'utilisation et la violence sexuelle. Les efforts se sont poursuivis en vue de sensibiliser les populations locales et les groupes armés aux violations graves, y

<sup>6</sup> Muchoma Bahani, Marcel Habarugira Rangira, le colonel Bigirabagabo, Noheri et Dominique Buyenge *alias* Domi (Nyatura), Cobra Matata et Zawadi (FRPI), Kakule Muhindo Muhima *alias* Shetani (Maï-Maï Shetani), Ntabo Ntaberi Cheka (NDC), le colonel Kizito (FDLR-FOCA) et le colonel Justin Ilunga (Kamuina Nsapu).

compris par la distribution de brochures et la diffusion de messages radiophoniques à ce sujet.

60. Pour accroître la portée de ces messages, la MONUSCO a signé en juin 2016 un accord de deux ans avec la Fédération congolaise de football association afin d'encourager les groupes armés à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, par la diffusion de messages à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux. Le 10 juin 2017, lors du match d'ouverture de la Coupe d'Afrique des Nations, le stade a été couvert de banderoles sur lesquelles était inscrit « le recrutement d'enfants est un crime ». En 2016, deux célèbres basketteurs, Bismack Biyombo, de la National Basketball Association, et Guy Muya, de l'équipe nationale belge, tous deux d'origine congolaise, se sont également exprimés en faveur de la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants.

61. La Force de la MONUSCO a joué un rôle actif dans l'intégration de la question de la protection de l'enfance dans ses opérations. En novembre 2014, le commandant de la Force a émis une directive sur la protection des enfants. Faisant fond sur cette directive, la Section de la protection de l'enfance de la MONUSCO a formé 47 référents pour les questions liées à l'égalité des sexes et à la protection de l'enfance dans le Nord-Kivu et dans les provinces orientales. Cette directive a été mise à jour le 12 juillet 2017 afin de rendre plus effective la protection des enfants dans toutes les opérations tactiques et stratégiques de la Mission. Ainsi, des attributions spécifiques ont été confiées à chaque composante de la Mission et 12 nouveaux référents, répartis dans tous les secteurs et dans toutes les branches de la Mission, ont été nommés. L'équipe spéciale de pays a dispensé à au moins 3 680 agents de la MONUSCO, membres des contingents et observateurs militaires des formations à la protection des enfants pendant les opérations militaires.

62. Entre le 30 novembre et le 4 décembre 2014, des membres du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé se sont déplacés en République démocratique du Congo et se sont rendus à Kinshasa et à Goma. Ils ont salué les progrès faits par le Gouvernement dans l'application du plan d'action et l'ont encouragé à poursuivre ses efforts, en particulier dans le domaine de la lutte contre l'impunité et la violence sexuelle.

63. En novembre 2015, la MONUSCO a publié un rapport thématique intitulé « Les rescapées invisibles, les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015 », qui portait sur le recrutement et l'utilisation de filles par les groupes armés. Le 16 juin 2017, à l'occasion de la Journée de l'enfant africain, l'équipe spéciale de pays a publié sa première lettre d'information trimestrielle sur les enfants touchés par un conflit armé en République démocratique du Congo et l'a adressée au Gouvernement, aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, aux médias et au corps diplomatique.

## **D. Mesures prises**

64. La grave pénurie de ressources pour financer les activités relatives aux programmes a eu des répercussions majeures sur la réintégration des enfants, le regroupement familial et l'assistance aux enfants victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste. Le financement de ces activités n'a cessé de diminuer chaque année depuis 2014. Ainsi, le nombre d'enfants ayant bénéficié d'un appui en vue de leur réintégration est passé de 2 444 en 2014 à 1 274 en 2016. Plus de 8 238 enfants, dont 70 % vivant dans le Nord-Kivu, attendent encore de recevoir une aide en vue de leur réintégration. Dans les provinces du Maniema et du Tanganyika, la pénurie de ressources a entravé les efforts visant à déterminer combien d'enfants avaient besoin d'une aide en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et à

identifier ces enfants ainsi que les enfants qui avaient été associés à des groupes armés et qui étaient exposés au risque de ré-enrôlement. L'aide aux victimes de violences sexuelles et sexistes a diminué de 71 % par rapport à la période précédente en raison de l'absence de financement.

65. Pendant la période considérée, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ses partenaires ont fourni des services à 12 544 garçons et 2 409 filles, y compris à des enfants ayant été associés à des parties au conflit et des enfants vulnérables et touchés par les conflits dans les communautés d'accueil. Au total, 6 212 garçons et 2 236 filles ayant été associées à des forces ou à des groupes armés ont reçu une aide en vue de leur réintégration : 50 % de ces enfants ont bénéficié d'une formation professionnelle, 28 % d'une aide à la réintégration dans le système scolaire et 21 % d'une aide pour démarrer une activité rémunératrice. Au total, 9 121 garçons et 1 577 filles auparavant associés à des parties au conflit ont pu regagner leurs familles. L'UNICEF a fourni une assistance dans des zones de conflit à au moins 5 425 filles et 159 garçons qui avaient été victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste.

66. Afin de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, l'UNICEF a appuyé la procédure d'enregistrement des naissances dans un délai légal de 90 jours ainsi que la possibilité de bénéficier d'un jugement supplétif si ce délai ne pouvait être respecté. Depuis 2016, le Fonds a également encouragé l'enregistrement des naissances des enfants libérés des rangs des groupes armés dans le Nord-Kivu, et des extraits d'actes de naissance ont ainsi pu être délivrés à 847 garçons et à 34 filles.

67. En 2016, l'UNICEF a permis à 250 190 enfants touchés par les conflits d'accéder à une éducation de qualité et à un soutien psychosocial grâce à la construction et à la remise en état d'écoles, à la création d'espaces d'apprentissage provisoires et à la distribution de matériel éducatif. En juillet et août 2016, l'UNICEF a également formé 68 référents et 618 enseignants et inspecteurs à l'enseignement des risques liés aux mines et aux engins non explosés dans le Nord-Ubangi, le Sud-Ubangi et le Nord-Kivu.

## V. Observations et recommandations

68. Je suis profondément troublé par l'ampleur et la nature des violations commises à l'encontre des enfants en République démocratique du Congo. J'exhorte tous les groupes armés à cesser immédiatement et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et autres graves violations des droits des enfants, ainsi qu'à libérer tous les enfants qui se trouvent dans leurs rangs. Je les invite à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies afin de concevoir et d'appliquer des plans d'action, conformément à la résolution [1539 \(2004\)](#) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité. Je remercie le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour l'appui qu'il apporte à cette collaboration.

69. Je me réjouis des progrès accomplis par les FARDC en vue de faire cesser et de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, ce qui m'a permis de les radier de la liste relative à ces violations figurant en annexe de mon dernier rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé ([A/72/361-S/2017/821](#)). J'invite le Gouvernement à préserver les acquis obtenus dans le cadre du plan d'action, notamment au moyen de l'application d'instructions permanentes relatives à la vérification de l'âge des nouvelles recrues, de l'institutionnalisation des procédures mises en place dans le cadre du plan d'action et de la lutte contre l'impunité concernant le recrutement et l'utilisation d'enfants, y compris dans les rangs de ses forces de sécurité. J'exhorte également le Gouvernement à accélérer l'application des

éléments du plan d'action visant à faire cesser et à prévenir les violences sexuelles commises par les FARDC.

70. Je suis consterné par le fait que des enfants soient utilisés comme boucliers humains par certains groupes armés et milices. Je reste en outre profondément préoccupé par l'augmentation du nombre d'enfants tués et mutilés par les forces nationales de sécurité, résultant notamment de l'emploi disproportionné de la force et du fait que des enfants soient pris pour cible dans les Kasais. J'exhorte toutes les parties au conflit à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international, à adopter des mesures concrètes afin d'atténuer les effets des conflits armés sur les enfants, par exemple une directive sur la protection de l'enfance par les forces nationales de sécurité, et à veiller à l'application du principe de responsabilité.

71. Je me réjouis que les forces de sécurité continuent d'autoriser l'équipe spéciale de surveillance et d'information à accéder notamment aux centres de détention. Je suis préoccupé par la détention et la maltraitance d'enfants pour association présumée avec des groupes armés, et j'encourage le Gouvernement à appliquer pleinement les directives publiées en 2013 par le Ministère de la défense et l'Agence nationale de renseignements. J'exhorte les autorités à traiter les enfants associés à des groupes armés avant tout comme des victimes, en prenant pour principes directeurs l'intérêt supérieur de l'enfant et les normes de protection internationale.

72. Je note avec satisfaction que la République démocratique du Congo a approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et j'encourage le pays à l'appliquer au plus vite. Je suis profondément préoccupé par le nombre élevé d'attaques commises contre des écoles et des hôpitaux, ainsi que par leur utilisation à des fins militaires, et j'exhorte toutes les parties au conflit à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international, notamment à respecter le caractère civil des écoles et des hôpitaux.

73. J'engage vivement la République démocratique du Congo et ses partenaires internationaux à veiller, dans tous les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et toutes les réformes du secteur de la sécurité, à tenir compte des droits, des besoins spécifiques et de l'impératif de protection des enfants touchés par des conflits armés, ainsi qu'à assurer le renforcement des mécanismes existants de vérification de l'âge des recrues. Le Gouvernement devrait également faire en sorte que les filles qui ont été associées à des groupes armés aient les mêmes chances de réintégration que les garçons. J'invite les États Membres et la communauté des donateurs à fournir des ressources supplémentaires pour appuyer la libération et la réintégration des enfants.

74. Je salue l'initiative prise par la MONUSCO en vue d'adopter une directive sur la protection des enfants, et j'encourage sa pleine application.

75. Je suis très préoccupé par la grave pénurie de ressources pour financer l'aide humanitaire et les activités de programme en faveur de la protection de l'enfance en République démocratique du Congo, et par ses répercussions sur la réintégration des enfants, le regroupement familial et l'aide aux enfants victimes de violence sexuelle et sexuelle. J'exhorte la communauté des donateurs à accroître leur aide dans ces domaines et à fournir les ressources financières nécessaires afin de soutenir les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies à l'appui des activités de suivi et d'information, de l'application du plan d'action et de la collaboration avec les groupes armés inscrits sur la liste, en vue de faire cesser et de prévenir les graves violations commises contre des enfants.